

Le 26 juin 2019

La Région met en œuvre sa nouvelle politique de contractualisation

Signature du Contrat de Développement Métropolitain avec Le Mans Métropole

3,9 M€ pour accompagner les projets de la Communauté urbaine



MAISON DE QUARTIER DE LA MADELEINE



FERME DE L'EPINE - ROUILLON



UNITÉ DE MÉTHANISATION

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets	p.6
③ La Communauté urbaine	p.7
④ En savoir plus sur le CDM	p.8
⑤ Chiffres clés	p.9

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 26 juin 2019

Communiqué de presse

La Région met en œuvre sa nouvelle politique de contractualisation

Signature du Contrat de Développement Métropolitain avec Le Mans Métropole

3,9 M€ pour accompagner les projets de la Communauté urbaine

Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire et Stéphane Le Foll, Président de Le Mans Métropole, ont signé aujourd'hui le Contrat de Développement Métropolitain (CDM) pour accompagner les projets de la Communauté urbaine Le Mans Métropole. Ce dispositif de la nouvelle politique régionale de contractualisation avec les territoires a été développé pour permettre un accompagnement spécifique des projets des communautés urbaines et métropoles Ligériennes.

Disposant d'un maillage serré de communes rurales et d'une solide armature de villes moyennes auxquels s'ajoutent les grandes agglomérations et la métropole nantaise, la région des Pays de la Loire se caractérise en effet par une grande diversité territoriale et une exigence d'équilibre. La Région s'est donc dotée d'une nouvelle politique territoriale avec le Pacte régional pour la ruralité ainsi que la création du Contrat de Développement Métropolitain et du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020, deux outils avec lesquels elle entend favoriser l'initiative locale, encourager la capacité d'agir des élus locaux et rétablir l'équité territoriale.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre, le développement et l'attractivité de tous les territoires sans exception. C'est le sens de la nouvelle politique de contractualisation que nous avons bâtie en concertation avec les élus locaux pour agir à leurs côtés avec des outils adaptés à leurs besoins que ce soit pour les communes rurales, les EPCI ou les Communautés urbaines. Le Contrat de Développement Métropolitain a été pensé pour accompagner les besoins spécifiques d'Angers, Le Mans et Nantes tout en répondant à notre philosophie d'action pour les territoires : rétablir l'équité en apportant une attention particulière aux plus fragiles, agir en proximité au plus près des besoins des habitants, tout en laissant aux élus locaux la liberté de proposer les projets et de définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leur territoires », souligne Christelle Morançais Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Les Contrats de Développement Métropolitain (CDM) doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des communautés urbaines d'Angers et Le Mans et de la métropole nantaise. Les CDM sont construits sur la base d'une stratégie préparée par le territoire et présentant ses priorités. Chaque contrat offre la possibilité de financer des projets communaux.

Deux leviers financiers sont actionnés :

- une dotation sur des projets structurants, dédiée par territoire, dans le cadre d'une enveloppe globale de 30 M€,

- une mobilisation accrue des fonds européens gérés par la Région (les fonds structurels européens et d'autres crédits européens).

Pour le **Contrat de Développement Métropolitain** signé avec Le Mans Métropole, la dotation de la Région s'élève à **3,9 M€**. A travers ce contrat, la Communauté urbaine souhaite engager des projets sur **4 thématiques prioritaires** :

- **Thématique n°1 : Amplifier la transition énergétique du territoire**

Enjeux

La transition énergétique et l'adaptation au changement climatique sont des thématiques prioritaires du CDM, en cohérence avec la réflexion menée par le territoire dans le cadre du Plan climat énergie du Pays du Mans adopté en 2014 puis du futur Plan Climat Air Energie Territorial en 2019. **Cette première thématique concerne donc : la réhabilitation énergétique des bâtiments publics afin d'améliorer d'au moins 40% leur efficacité, la construction de bâtiments conformes à la réglementation thermique 2012 – 50 % d'économie d'énergie, voire passifs, et le développement des énergies renouvelables (méthanisation, solaire...).**

Projets envisagés :

- Création d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de la Chauvinière au Mans (*Cf Focus visite*),
- Construction d'une salle multifonctions passive à Fay et réaménagement de ses abords,
- Rénovation énergétique de l'école maternelle (Maison de l'enfant) George Sand au Mans,
- Plan énergie solaire de Le Mans Métropole : programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communautaires.

- **Thématique n°2 : Développer la mobilité durable**

Enjeux

La mobilité durable est un enjeu primordial pour les territoires. Les coûts énergétiques et environnementaux liés aux déplacements sont en constante hausse et les collectivités ont fait le choix de proposer des alternatives à la voiture particulière : extension du réseau de transports collectifs, développement de l'intermodalité, des modes actifs de déplacement, etc. Dans ce cadre, le réseau de transport public de Le Mans Métropole a connu ces dix dernières années une évolution importante avec la mise en service de deux lignes de Tramway (T1 et T2) et d'une ligne de bus à haut niveau de services - BHNS (T3). **Cette 2ème thématique prioritaire du CDM concerne principalement la poursuite du développement du réseau de transport collectif en site propre de Le Mans Métropole.**

Projet envisagé

- Études pour l'aménagement de trois chronolignes sur le territoire de Le Mans Métropole (C4, C5 et C6), permettant d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité avec une qualité de service qui se rapproche de celle d'un BHNS.

- **Thématique n°3 : Renforcer l'attractivité du territoire**

Enjeux

Cette 3ème thématique prioritaire du CDM vise à renforcer l'attractivité des territoires urbains et périurbains avec de grands équipements touchant différents publics, en particulier dans le domaine de l'accès à la culture. **Elle se traduit par des projets de développement économique du territoire, de création de pôles d'attractivité culturelle et de valorisation du pôle d'excellence sportive du Mans.**

Projets envisagés

- Construction d'un pôle culturel à Champagné (médiathèque - école des arts),
- Développement de la Cité du cirque au Mans : implantation d'un chapiteau permanent,
- Mise en œuvre d'équipements sportifs cyclistes sur le site du vélodrome Léon Bollée au Mans,
- Restructuration du restaurant l'Escale dans le cadre de la revitalisation du centre de Sargé-lès-Le Mans : reconstruction du restaurant et du logement adjacent,
- Plan de conservation des collections patrimoniales de la médiathèque Louis Aragon au Mans,
- Réhabilitation du bâtiment principal (gîte) de la ferme de l'Epine à Rouillon (phase 1).

- **Thématique n°4 : Offrir un cadre de vie de qualité avec des services à la population**

Enjeux

Chaque commune considère qu'il est légitime d'offrir un cadre de vie de qualité avec des services publics de proximité adaptés à la population locale. Sur ces territoires urbains, périurbains ou ruraux, l'accueil de la population, de la petite enfance, les services à la jeunesse et les aspects environnementaux liés à la qualité du cadre de vie sont mis en avant et primordiaux pour une population qui peut être contrainte dans ses déplacements. **Cette 4^{ème} thématique recouvre des actions de développement des structures d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse, d'adaptation des capacités d'accueil des mairies et ateliers municipaux, de création ou réhabilitation d'équipements socioculturels ou sportifs de proximité, d'écoles et de restaurants scolaires, de salles polyvalentes ou de maisons de quartiers.**

Projets envisagés :

- Extension et requalification du gymnase Jean Launay à Allonnes,
- Réhabilitation de la salle polyvalente de la Gautrie à Arnage,
- Extension et réhabilitation de la mairie d'Aigné,
- Extension et rénovation de la salle polyvalente de Chaufour-Notre-Dame,
- Réhabilitation des gymnases Braque et Marius Guillaudin à Coulaines,
- Construction d'une nouvelle mairie à La Chapelle-Saint-Aubin,
- Construction d'un atelier municipal à La Milesse,
- Création de la maison de quartier de La Madeleine au Mans,
- Construction d'une maison d'assistantes maternelles à Mulsanne,
- Reconstruction et réaménagement intérieur de la mairie de Pruillé-le-Chétif avec la création de nouvelles salles pour les associations,
- Construction du restaurant scolaire de l'école Fernand Boutier à Ruaudin,
- Réaménagement intérieur de la mairie et de l'agence postale de Saint-Georges-du-Bois,
- Réhabilitation de l'école maternelle « Le Petit Monde » à Saint-Saturnin,
- Aménagement de l'aire de loisirs à proximité de la nouvelle salle à énergie positive de Trangé,
- Construction d'un équipement dédié aux activités enfance et jeunesse à Yvré-l'Évêque.

Focus : Pose de la première pierre et visite du projet d'unité de méthanisation sur le site de la station d'épuration de la Chauvinière au Mans

Dans une perspective de réduction de son empreinte écologique et d'adaptation au changement climatique, Le Mans Métropole a décidé, en 2015, de réaliser une unité de méthanisation à partir des boues de la station de traitement des eaux usées de la Chauvinière. La station d'épuration de la Chauvinière, construite en 1966 est la plus importante de la Sarthe avec un débit journalier de 41 000 m³. Elle a été conçue pour traiter les effluents de 365 000 équivalents habitants.

Le projet consiste en la valorisation énergétique des boues produites lors du traitement des effluents, grâce à une digestion mésophile (37°) dans des enceintes (digesteurs), entraînant une réduction d'un tiers du volume de ces boues (et donc du coût de leur élimination) et la production de biogaz (méthane) qui, une fois purifié, peut être injecté dans le réseau de GRDF.

Les travaux se déclinent en quatre phases : étude-conception méthanisation, digestion des boues, traitement des retours et valorisation énergétique. Ils porteront notamment sur la construction de deux digesteurs, d'un bâtiment de retours, de deux gazomètres et d'un bâtiment d'épuration du biogaz.

La quantité de gaz produite sera de l'ordre de 13 GigaWh/an, soit l'équivalent de la consommation en chauffage de 1 000 logements ou la consommation en carburant d'une flotte de 60 bus.

L'injection du méthane dans le réseau de GRDF débutera fin novembre 2020.

Le coût total de l'opération s'élève à environ 9,6 M€. Une contribution de la Région à hauteur de 300 000 € est attendue dans le cadre du CDM. Le projet pourrait également bénéficier d'une aide de 500 000 € au titre du Fonds européen FEDER, géré par la Région.

Et aussi

- **Construction d'un pôle culturel à Champagné**

Le projet consiste à réaliser une médiathèque moderne et une nouvelle école des Arts, comprenant une Ecole de musique, un lieu de pratique collective destiné aux arts plastiques ou aux associations. **Le coût prévisionnel s'élève à 2,4 M€, avec une subvention régionale attendue de 300 000 € dans le cadre du CDM.**

- **Création d'une Maison d'Assistantes Maternelle à Mulsanne**

La Commune de Mulsanne a décidé de construire un bâtiment pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) qui regroupera quotidiennement 4 assistantes maternelles et jusqu'à 16 enfants de 0 à 6 ans. Le projet a été finalisé avec l'appui de la PMI. La construction sera de plain-pied avec 4 dortoirs, une salle de change, un bureau, un coin repas, une cuisine, une buanderie et un garage, ainsi qu'une salle d'activité de 60 m². Une terrasse sera également aménagée avec un coin jardin bien délimité. **Le coût prévisionnel s'élève à 313 869 € HT, avec une subvention régionale attendue de 62 774 € dans le cadre du CDM.**

- **Construction d'un atelier municipal à La Milesse**

Ce projet comprend un bâtiment de 670 m² (bureau, salle de réunion, réfectoire, vestiaires, locaux de rangement) avec une mezzanine d'environ 200 m² pour le stockage du matériel. **Le coût prévisionnel s'élève à 816 619 € HT, avec une subvention régionale attendue de 156 000 € dans le cadre du CDM.**

- **Création de la maison de quartier de La Madeleine au Mans**

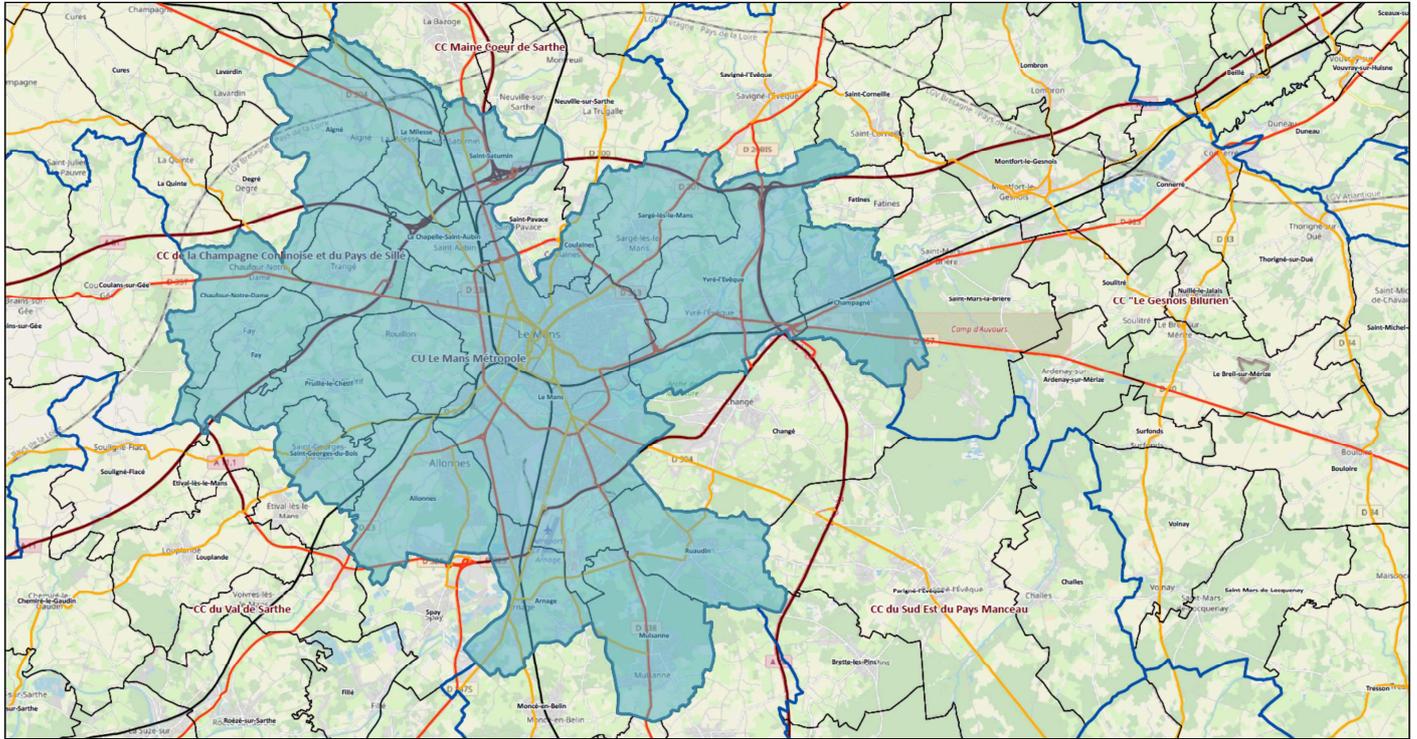
dont le programme de travaux comprend la construction d'une salle d'activités polyvalente de 150 m² avec une cuisine, des bureaux et locaux techniques, ainsi que des aménagements extérieurs qualitatifs (parkings). **Le coût prévisionnel s'élève à 1,2 M€, avec une subvention régionale attendue de 200 000 € dans le cadre du CDM.**

- **Reconstruction et réaménagement intérieur de la mairie de Pruillé-le-Chétif avec la création de nouvelles salles pour les associations**

Une partie du bâtiment existant (dont la salle du conseil municipal) sera démolie avant d'être reconstruite sur une surface plus importante. Les nouvelles salles ainsi créées pourront servir aux associations. **Le coût prévisionnel s'élève à 600 000 €, avec une subvention régionale attendue de 120 000 € dans le cadre du CDM.**

LE MANS METROPOLE

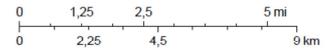
annexe 2



27/05/2019 15:56:32

- EPCI _Résultat du widget Requête
- EPCI
- Communes
- Communes 2019 - sig.referentiels.pdf_communes_2019
- Réseau routier bd carto
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale; Liaison régionale
- Liaison régionale; Liaison régionale
- TER : Lignes ferroviaires

1:170 000



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Région des Pays de la Loire
Map data © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA |

La Communauté urbaine

19 communes

205 399 habitants

Président : Stéphane Le Foll

En savoir plus sur le Contrat de Développement Métropolitain (CDM)

Les CDM répondent aux enjeux spécifiques des Communautés urbaines d'Angers du Mans et de la métropole nantaise.

- **Périmètre et chef de file du contrat**

L'EPCI représente l'ensemble des communes de son territoire, il est considéré comme chef de file du CDM. Il joue un rôle de coordonnateur et de mise en cohérence des initiatives locales.

Il assure le suivi technique et financier des actions retenues au titre du Contrat, sa clôture et son bilan. C'est le relais privilégié de la Région auprès des maîtres d'ouvrage des projets.

- **Période**

Mise en œuvre du CDM à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020.

- **Elaboration du contrat**

Le CDM est construit sur la base d'une stratégie préparée par le territoire et présentant ses priorités.

La Région proposera une coopération renforcée et un suivi spécifique de leurs thématiques aux territoires de Nantes, Angers et Le Mans pour mieux identifier et saisir les financements européens disponibles pour soutenir leurs projets.

- **Les autres leviers financiers**

La mobilisation des fonds européens

Elle s'effectuera en utilisant principalement deux outils :

1. Les Investissements territoriaux intégrés (ITI Feder) et plus largement les fonds structurels européens. Au titre des ITI, la Région engagera avec les collectivités bénéficiaires une action de simplification et d'allègement des procédures. Elle préparera avec elles les rencontres avec la Commission européenne dédiées à ces sujets.
2. D'autres crédits européens pourront être identifiés, au titre de programmes ou d'appels à projets européens, par les équipes régionales et le bureau de la Région à Bruxelles avec ces collectivités.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'économie mixte, Société publique locale, etc.) et Société anonyme d'habitation à loyer modéré. Exceptionnellement, des entreprises pourront être également bénéficiaires de crédits du contrat, notamment si les projets proposés sont relatifs à la transition énergétique.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du Pacte régional pour la ruralité. Sur le territoire de Le Mans métropole, 7 projets communaux ont été accompagnés au titre du « Fonds régional de développement des Communes » et du « Fonds Ecoles » pour un montant de 146 904 €.